Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214201782-20260623-2026-973-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 25/06/2026

Département de la Loire
Canton de Charlieu
Commune de PRADINES

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 13

L'an deux mille vingt- six, le vingt-trois juin, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués par Monsieur le Maire se sont réunis sous la présidence de Monsieur Jean-Marc HETSCH, Maire.

Etaient présents : Hubert MONDIERE, Danielle LACOUR, Patrick LARRAY, Véronique FESSY, Yves LAGRANGE, Christelle PAVALLIER, Thierry GOUTTARD, Christelle POUSSIN, Sandy MATHEVET, Marine DAMAIS, Clément CHRISTOPHE, David HERMANN.

Etaient absents ayant donné bon pour pouvoir : Marie MARCHETTO (pouvoir à Thierry GOUTTARD), Fabrice RABOUTOT (pouvoir à Jean-Marc HETSCH)

Secrétaire de séance : Véronique FESSY

Date d'envoi de la convocation : 18/06/2026.

DELIBERATION RELATIVE A L'APPROBATION DU REGLEMENT DES SERVICES PÉRISCOLAIRES 2026-2027

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de délibérer sur l'approbation du règlement des services périscolaires de l'année scolaire 2026-2027.

Il présente les principales dispositions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le règlement des services périscolaires de l'année 2026-2027.

Fait et délibéré à Pradines, le 23 juin 2026.

Le secrétaire de séance,
Véronique FESSY

Le Maire,
Jean-Marc HETSCH.